



CHSCT

DECLARATION CFDT AU CHSCT DU 28 MARS 2007

A l'occasion de ce premier CHSCT ordinaire de l'année 2007 les délégués CFDT souhaitent intervenir sur différents points concernant la sécurité et les conditions de travail des salariés de notre centre.

A l'examen des documents, on peut constater une amélioration concernant le nombre d'accidents qui est en baisse ainsi que les taux de gravité et de fréquence. On note aussi une amélioration dans le domaine de la formation tant au niveau de la présence que de la réalisation. L'année 2006 a été mouvementée en terme de réimplantations, l'année 2007 le sera tout autant et il nous faudra rester vigilants.

Nous intervenons suite au courrier que nous vous avons envoyé au mois de février. En effet nous attendons une réponse de votre part concernant l'équipement de sas ou de rideaux d'air chaud à la sortie de chaque ligne de produit du côté Nord du bâtiment Leclerc.

Notre seconde intervention portera sur le GPS dont les réunions sont de plus en plus espacées et on aimerait que vous nous donniez votre sentiment sur cette démarche suite à l'engagement commun de la Direction et du CHSCT.

Le point suivant que nous aborderons concerne la gestion de la sécurité des pistes, la fin d'année 2006 a été laborieuse et nous avons connu plusieurs incidents. Il était indispensable de nommer un responsable en ce domaine ce qui est chose faite. Il n'en demeure pas moins que nous devons rester vigilants et bien former les « nouveaux utilisateurs » à l'utilisation des pistes ainsi qu'à la gestion des secours.

Nous ne pouvons pas intervenir sans parler de la formation. L'année 2007 verra certainement l'arrivée de nouveaux salariés et nous préconisons un renforcement de la formation par un « tutorat maison » permettant une meilleure connaissance de la sécurité au poste de travail, de l'environnement ainsi qu'une meilleure intégration de ces personnels.

Le sujet que nous abordons maintenant est à la « une » de l'actualité et concerne le risque psychosocial. La France compte un certain retard dans le domaine par rapport à certains pays européens, il faudra bien pourtant, que le sujet soit abordé au niveau national avant la fin d'année pour poursuivre la démarche initiée en Europe qui a permis la signature d'un accord sur le stress. Nous connaissons les dégâts occasionnés par les différents plans sociaux dans notre entreprise et c'est pour cette raison que la CFDT demande l'intégration du risque psychosocial dans le document unique d'évaluation des risques.

Nous souhaitons également que le cas des personnels ayant été exposés aux huiles de coupe aussi bien entières que solubles soit enfin traité équitablement par rapport aux nuisances dont ils ont souffert et actuellement non reconnues.

Notre fin d'intervention portera sur l'insertion des handicapés. Si nous pouvons regretter que la Direction n'ait pas pris en compte les aménagements pour les personnes à mobilité réduite à l'étage des différents plateaux, il reste encore des pistes à explorer permettant une meilleure insertion des handicapés dans notre centre, par l'embauche en priorité, mais également par l'utilisation des services des ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail) en interne centre ou en leur allouant certaines activités.